

SIDJANSKI, Dusan. *The Federal Future of Europe. From the European Community to the European Union*. Ann Arbor, The University of Michigan Press, 2000, XXV, 462 p.

Alice Landau

Volume 33, Number 1, 2002

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/704402ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/704402ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Landau, A. (2002). Review of [SIDJANSKI, Dusan. *The Federal Future of Europe. From the European Community to the European Union*. Ann Arbor, The University of Michigan Press, 2000, XXV, 462 p.] *Études internationales*, 33 (1), 199–201.  
<https://doi.org/10.7202/704402ar>

## EUROPE

**The Federal Future of Europe.  
From the European Community to  
the European Union.**

*SIDJANSKI, Dusan. Ann Arbor, The  
University of Michigan Press, 2000,  
xxv, 462 p.*

L'objectif de l'auteur est annoncé dès le titre : l'Europe doit devenir fédérale. L'auteur ne cache pas ses préférences. Le fédéralisme est le gouvernement du futur. Il dit lui-même être convaincu qu'aussi bien pour l'Europe, centrale, de l'Est ou du Sud, une communauté fédérale forte, capable d'assumer ses responsabilités européennes et internationales, et qui puisse servir de référence à l'Europe de l'Est est nécessaire. La perspective fédérale sert donc de fil conducteur au travers de cet ouvrage riche et dense. La route vers le fédéralisme est jalonnée d'événements manqués. L'auteur apporte un éclairage précis sur ces opportunités manquées : celles de Michel Debré par exemple qui, dès 1950, dans son projet de pacte pour une union d'États européens avance la thèse d'un modèle fédéraliste et présidentiel. Il est surprenant de constater que dans les années cinquante, avant même l'échec retentissant de la communauté européenne de défense, Michel Debré estimait que la défense devait être la première composante d'une union. Pourtant, il faudra attendre le traité de Maastricht pour qu'enfin l'UE se dote d'une politique européenne de défense et de sécurité. La communauté devrait se doter d'un président élu au suffrage universel, elle devrait être assistée par un sénat et le contrôle politique de tous les organes être aux

mains d'une assemblée des nations européennes élue, elle aussi, au suffrage universel direct.

Jean Monet également défendait une communauté fédérale au sein de laquelle les États mettraient en commun leurs ressources et sauvegarderaient leur diversité. La communauté européenne de défense dont l'avenir devait tourner court, reflétait aussi les idées d'une fédération européenne. Jean Monet était déterminé à parachever une fédération européenne au moyen d'une approche sectorielle pragmatique : la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Le concept était alors beaucoup plus téméraire que les idées appliquées par le Conseil européen de Rome en 1990. L'auteur s'arrête aussi à Denis de Rougemont et il apporte un éclairage plus intime sur un homme qu'il a si bien connu à Genève. Dès 1947, Denis de Rougemont établissait six principes qui devraient gouverner une Europe fédérale : l'abandon de l'hégémonie organisationnelle, l'abandon de l'obsession des systèmes. Le fédéralisme signifie tout simplement s'organiser ensemble. Le fédéralisme ignore le problème des minorités et il efface les diversités tout en sauvegardant les qualités individuelles. En Suisse, le système d'élections au Conseil des États assure que les minorités sont représentées. Le fédéralisme approuve la complexité. La Suisse offre encore un exemple de ce principe. La Suisse se compose d'une multitude d'unités politiques, administratives, culturelles, linguistiques et religieuses qui ne partagent pas les mêmes frontières. Le fédéralisme enfin est le produit d'une chaîne de personnes. Il s'en nourrit

même. Les mouvements de masse forcent la main des gouvernements. Un principe qui devrait inspirer les hommes politiques actuels et tous ceux qui regrettent que l'UE soit si loin de ses citoyens.

L'auteur passe en revue la longue liste de tous les projets qui ont jalonné la construction communautaire et qui n'ont jamais été totalement oubliés. Plusieurs idées soulevées dans les plans Pleven, Fouchet ou Tindemans ont été par la suite réincorporées par la communauté. Un des atouts indiscutables de cet ouvrage est d'analyser tous les projets avec minutie. Beaucoup d'ouvrages consacrés à l'Union européenne s'y réfèrent sans s'y arrêter véritablement. L'auteur se pose une question pertinente : est-ce que ces projets et notamment celui de 1953 sur une communauté politique, auraient pu servir de modèle à l'union politique que la conférence intergouvernementale de 1996 avait pour tâche de réformer ?

D'après l'auteur, la communauté européenne a toujours hésité entre la voie fédéraliste et la voie fonctionnaliste. Chacune d'elles jette une lumière particulière sur la communauté. Le fonctionnalisme le fait sur les agents et les acteurs impliqués dans cette extraordinaire aventure qu'a constituée la construction communautaire. Le fédéralisme préside aux premières ébauches unitaires de Briand à Coudenhove. L'auteur jette un regard sans concessions sur le Conseil de l'Europe, trop intergouvernemental à son sens. Le Conseil trouve son second souffle après la chute du mur de Berlin. Cependant, il manque du dynamisme économique et des forces sociales qui nourrissent la communauté européenne. Il ressemble à un organe qui

n'arriverait pas à conjuguer l'économique et le politique.

L'auteur fait de nombreuses références au fédéralisme suisse et américain et explique en détail comment la France a toujours redouté le fédéralisme parce que souligne-t-il, le fédéralisme aurait pu menacer la république une et indivisible. Il rappelle que le Président de la Confédération a un mandat qui correspond en tous points à celui des membres de la Commission. Il souligne aussi que les campagnes européennes des principaux partis européens ont été conduites par les partis nationaux dans le cadre de chaque pays ce qui les apparente aux partis américains et suisses qui opèrent seulement lorsque les campagnes présidentielles ou fédérales battent le plein.

Un des points forts de cet ouvrage reste l'analyse pertinente que l'auteur fait du conflit yougoslave qui, sans conteste, le touche personnellement. Il précise avec justesse que la tenue d'élections ne crée pas automatiquement de la démocratie mais qu'elle requiert pourtant des élections libres, des institutions démocratiques et des médias indépendants qui assurent le libre passage de l'information. Ce que Robert Dahl appelait les critères de la polyarchie. L'évolution du conflit yougoslave et ses aboutissants sont passés au crible.

Cependant, le livre pêche par un excès d'optimisme. L'auteur affirme que la Communauté s'achemine vers une fédération et qu'elle affermit ses éléments fédératifs. On ne peut que rester sceptique puisque les traités de Maastricht ou d'Amsterdam ne laissent que peu de doutes que l'intergouvernementalisme reste la voie privilégiée

de l'Union. L'UE ne pourra dépasser le compromis scellé depuis Maastricht par les États membres. Certes, la majorité qualifiée a été étendue et certains éléments fédéraux ont été adoptés mais dans les domaines importants de l'Union, la politique étrangère ou l'immigration, l'intergouvernementalisme reste la règle. Il semble que l'Union ne puisse pas dépasser le peu de fédéralisme dont elle s'est dotée. Il ne faut pas voir dans l'Union européenne une future fédération même si l'auteur voudrait voir réaliser ses rêves les plus chers.

L'auteur semble mésestimer les analyses nombreuses qui ont été faites sur la gouvernance malgré ses références nombreuses et précises sur les groupes d'intérêt qui alimentent l'Union européenne et ses institutions, dont la Commission. Il affirme que les ouvrages consacrés à la gouvernance sont peu nombreux. C'est faire peu de cas des ouvrages retentissants de Beate Kohler-Koch et de ses disciples. La gouvernance est au même titre que le réalisme ou le libéralisme institutionnel, un des prismes qui permet de saisir l'existence de cet objet non identifié cher à Jacques Delors.

Alice LANDAU

*Université de Genève, Suisse  
Centre canadien d'études allemandes et  
européennes, Montréal*

### **Ever Closer Partnership. Policy-Making in US-EU Relations.**

PHILIPPART, Eric et Pascaline WINAND  
(dir.). Bruxelles, Bern, Peter Lang  
A.G., 2001, 478 p.

La signature de la Déclaration transatlantique en 1990 a marqué la pleine reconnaissance de la Communauté

européenne comme une partenaire à part entière dans la structure institutionnelle transatlantique. L'adoption, en 1995, d'un Nouvel agenda transatlantique a constitué une autre étape importante dans l'évolution des relations entre les États-Unis et l'Union européenne.

C'est à l'analyse de cette importante évolution des relations entre les États-Unis et l'Union européenne au cours de la dernière décennie qu'est consacré l'excellent ouvrage publié sous la direction d'Éric Philippart et de Pascaline Winand. Il ne s'agit pas d'une simple collection de textes plus ou moins hétéroclites rassemblés à l'occasion d'un colloque mais d'un ouvrage cohérent et bien structuré, dans lequel Éric Philippart et Pascaline Winand prennent une part importante, puisque ce ne sont pas moins de six chapitres qu'ils ont eux-mêmes rédigés. Une des premières qualités de ce livre réside dans le fait qu'il réunit quelques-uns des meilleurs spécialistes universitaires du sujet.

Une grande partie de cet ouvrage est consacrée à une analyse très approfondie des acteurs, des intérêts et des enjeux qui sont au cœur des relations entre les États-Unis et l'Union européenne. En dehors du rôle joué par la Commission, la présidence européenne et le gouvernement américain, d'autres acteurs sont pris en considération : les missions américaines auprès de l'UE, la délégation de l'UE à Washington, le Congrès américain, les entreprises privées.

Un tel ouvrage est fort bienvenu, tout particulièrement au moment où la nouvelle administration Bush est entrée en fonction, car elle permet de